



Council of the
European Union

Brussels, 5 November 2021
(OR. en, fr)

13537/21
ADD 1

AGRI 523
ENV 817
FORETS 68
PROCIV 134
JUR 616
DEVGEN 195
RELEX 933
UD 271
PROBA 47
FAO 39

NOTE

From: General Secretariat of the Council
To: Council

Subject: Council Conclusions on the New EU Forest Strategy for 2030
- *Approval*

Council Conclusions on the new EU Forest Strategy for 2030

Statement by Portugal, France and Spain

1. As stated in the Communication from the Commission to the European Parliament, the Committee of the Regions and the European Investment Bank “A stronger and renewed strategic partnership with the EU's outermost regions”, the nine outermost regions constitute an extraordinary asset for the European Union (EU), as they enrich the EU economically, culturally and geographically, and provide both a strategic access to the sea and unique natural assets, hosting 80% of the Union’s biodiversity.
2. Therefore, Portugal, France and Spain view the reference to the Outermost Regions in the Council Conclusions on the new EU Forest Strategy for 2030 (paragraph 12) as a way to further stress the need to respect, protect and maintain the diversity and specificity of the outermost regions’ biodiversity and forest ecosystems.

Déclaration du Luxembourg relative aux conclusions du Conseil concernant la Communication de la Commission intitulée « Une nouvelle Stratégie de l'UE pour les forêts pour 2030 »

Les forêts jouent un rôle clé concernant deux défis majeurs pour l'humanité, à savoir le changement climatique et la perte de la biodiversité.

La nouvelle Stratégie de l'UE pour les forêts pour 2030 définit le cadre d'action visant à garantir la croissance, la santé, la diversification et la résilience des forêts de l'UE afin que celles-ci contribuent de manière significative à notre ambition en matière de biodiversité et de lutte contre le changement climatique.

Des forêts non résilientes et en mauvais état de santé ne sont plus en mesure de remplir un rôle multifonctionnel et d'assurer les différents services écosystémiques qui y sont liés.

Pour remédier à cela, nous avons besoin d'une stratégie forestière ayant comme objectif prioritaire de rendre les forêts européennes résilientes, saines, diversifiées et présentant un état de conservation favorable en matière de biodiversité. Il s'agit là d'un prérequis pour que les forêts soient en mesure de remplir leurs fonctions socio-économiques, en particulier leur fonction productive, pour les décennies à venir. Dans ce contexte, les mesures proposées par la Commission Européenne, dans le plein respect du principe de subsidiarité, sont, de l'avis du Luxembourg, les bonnes pour atteindre ces objectifs.

Le Luxembourg considère que la stratégie susmentionnée reflète un juste équilibre entre les trois piliers du développement durable afin de libérer le potentiel des forêts européennes pour l'avenir et pour atteindre cette vision d'une forêt résiliente, saine, et riche en biodiversité qui fournira des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux aux générations présentes et futures.

Pour ce qui précède, le Luxembourg n'est pas convaincu de la formulation « EMPHASISES that the Communication would need a balanced vision on the different dimensions of sustainability » au paragraphe 7 desdites conclusions du Conseil.